



Le 11/12/2023

COMMUNIQUÉ DU CIB UNE MORT ORCHESTRÉE ...

Nous avons assisté comme convenu à la réunion sur le futur projet des mesures transitoires. Pour information et pas des moindres, nous avons été interpellés dès le début de la réunion par la DGOS qui s'étonnait de voir le CIB connecté, en nous demandant expressément de ne pas perturber les échanges. Voilà comment nous sommes traités, de simples perturbateurs, mais pas comme des professionnels à part entière, représentants de la profession quoiqu'ils en disent et attentifs à l'avenir qui est réservé à notre spécialité.

C'est donc la pire projection que nous avons pu voir... Ce n'est plus un dispositif transitoire mais dérogatoire qui attend la profession. « On ouvre les vannes » selon la DGOS. Cette dernière se dédouane de ce funeste projet en parlant de sécurité des soins là où nous voyons plutôt une continuité des soins coûte que coûte. Seul le principe de sécurité juridique avait été demandé par le Conseil d'État fin 2021.

En clair, ce qui serait prévu sur le futur texte:

- élargissement aux 10 actes***
- possibilité d'entrer dans le dispositif jusqu'à 2030, oui oui 2030... Avec candidature par dossier tous les ans***
- formation de 28h pour les MT 10 actes***
- autorisation à vie d'exercer après validation de la formation des 28h***
- Dispense de formation des IDE MT 3 actes qui ont déjà suivi la formation des 21H, donc bascule direct vers une autorisation 10 actes...***

Dans les projections de la DGOS, ils visent une exclusivité de fonction IBODE en 2045... Comment peuvent-ils parler d'exclusivité de fonction alors qu'ils donnent des autorisations à vie pour exercer le métier d'IBODE sans OBLIGATION DE FORMATION À LA SPÉCIALITÉ?? Un non sens de plus...

Les employeurs présents à la réunion se satisfont de ce futur dispositif, ceux-la même qui ont attaqué le texte des actes exclusifs, nous n'en attendions pas moins d'eux... Et que dire de certains syndicats qui le voient d'un bon oeil, dixit la CFDT... Ces derniers, de par leur position, sont responsables de la mort programmée de notre spécialité, ils vont

sans doute signer le contrat d'engagement prévu autour de ce texte pour sceller notre sort...

De notre côté, nous avons réaffirmé la position des IBODE du terrain. Il est hors de question de voir un tel dispositif naître. Au regard d'un tel texte, la formation initiale n'est plus gage de qualité et de sécurité des soins. Cela remet en cause toutes les formations existantes, puisque de simples autorisations pourraient être remises pour de nombreuses professions... Seule l'activité compte pour la DGOS, les employeurs et les chirurgiens. Chacun prendra ses responsabilités, nous nous prendrons les nôtres.

Le bureau du CIB

